

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 74 (1965)
Heft: 1

Artikel: Développement du travail Croix-Rouge sur tous les continents
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Développement du travail Croix-Rouge sur tous les continents

Réuni à Genève en septembre 1963, le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a adopté le *Programme de développement du travail Croix-Rouge* qui lui était présenté. Ce programme, conforme à l'article 6 des statuts de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge stipulant que « *la Ligue encourage et favorise dans chaque pays l'établissement et le développement d'une société nationale de la Croix-Rouge indépendante et dûment autorisée* », représente par là une activité traditionnelle de la Fédération mondiale des Sociétés de la Croix, du Croissant et du Lion et Soleil-Rouges; il témoigne cependant d'un esprit neuf, d'une vitalité nouvelle et d'un intérêt créateur.

Développement?

Le terme de « *développement* » peut prêter à confusion. Aussi préciserons-nous d'emblée qu'en l'utilisant, la Ligue entend bien participer uniquement au « *développement* » des Sociétés nationales; ceci implique pour elle la nécessité de rechercher toutes les formes d'assistance qui paraissent les plus propres à assurer ce développement. Cela peut être l'adoption de nouvelles structures, de nouvelles aptitudes et de nouvelles attitudes grâce auxquelles les populations du monde entier pourront bénéficier de services permanents et améliorés à travers l'œuvre de la Croix-Rouge.

La mise en œuvre de ce *Programme de développement* fondé sur les principes d'humanité et d'universalité propres à la Croix-Rouge doit favoriser la compréhension et l'amitié mutuelle entre tous les peuples, par la fondation de Sociétés nationales de la Croix-Rouge s'inspirant essentiellement de ces deux principes, puis par la mise sur pied de certains secteurs d'activité répondant aux principaux besoins de leur pays.

Car si la Croix-Rouge ne peut hélas empêcher ni les guerres, ni les révoltes, sa présence, ses interventions peuvent néanmoins — tant d'exemples le prouvent — atténuer la haine et ses effets.

Elle peut aussi, de par son activité humanitaire, rendre de précieux services sur le plan social, sanitaire, éducatif.

Réalisation

Le *Programme de développement* de la Ligue, tel qu'il a été adopté en septembre 1963, porte sur une période de cinq ans. En fait, il y a quelques années déjà que la Ligue a commencé de faire œuvre de développement dans les pays ayant récemment accédé à l'indépendance, ainsi par exemple, en Algérie, où greffant un travail « constructif » sur l'action d'entraide aux réfugiés, la délégation de la Ligue a pu aider le nouveau Croissant-Rouge algérien à développer ses diverses activités et soutenir notamment la formation de personnel dans les domaines des premiers soins, des secours et du travail administratif.

Mais la décision prise à Genève en l'Année du Centenaire a transformé cette expérience tentée dans le monde en pleine évolution qui est le nôtre, en un instrument désormais dûment accepté par l'ensemble des Sociétés nationales.

En effet, un nombre toujours plus vaste de Sociétés nationales prennent conscience que dans un monde où les trois-quarts des pays ont à affronter de grandes difficultés sur le plan social et économique, un travail Croix-Rouge efficace peut apporter une aide des plus précieuses aux populations. Bien que toutes les Sociétés nationales membres de la Ligue puissent en principe solliciter une assistance technique de la part de leur fédération, ce sont cependant les sociétés de pays jeunes qui en ont le plus urgent besoin, car ce sont précisément les sociétés de ces pays neufs qui sont aux prises avec de très grandes difficultés au cours de la « phase initiale » de leur croissance. Aussi leur faut-il recourir à l'aide de leurs « aînées », les anciennes Sociétés de Croix-Rouge. Ces dernières interviennent par le canal de la Ligue dont le *Programme de développement* vise à harmoniser les diverses contributions en espèces ou en nature remises par les Sociétés nationales de création plus ancienne à leurs Sociétés sœurs de création récente et à offrir à ces dernières les bases sûres d'un essor rationnel et logique.

Aide: uniforme et diverse

La contribution des Sociétés aînées à la réalisation du *Programme de développement* peut également être apportée sous forme de mise à disposition de personnel spécialisé.

C'est ainsi que le Programme de développement prévoit entre autres l'engagement de quatre délégués itinérants chargés de se rendre en Afrique, en Asie, en Amérique latine avec mission d'organiser, d'administrer, de rechercher des ressources financières. Ils sont secondés dans l'accomplissement de leurs tâches par des spécialistes qui s'occupent de l'assistance technique proprement dite qui doit être donnée dans un secteur particulier d'activité: œuvre samaritaine, secourisme, soins infirmiers, transfusion de sang, aide en cas de catastrophe, Croix-Rouge de la Jeunesse.

L'aide apportée aux jeunes Sociétés nationales peut également comporter la fourniture de matériel didactique, d'information, de propagande, la mise à disposition de véhicules, de médicaments, de plasma desséché, etc.

Le programme prévoit en outre que le travail fourni sur place par les délégués de la Ligue sera complété par l'organisation de centres d'études ou de séminaires, à l'exemple du Centre international d'études pour dirigeants de jeunes sociétés nationales d'une durée de trois semaines qui eut lieu en été 1963 à Founex, près de Genève, avec la participation de délégués de 43 pays et à l'organisation duquel la Croix-Rouge suisse avait pris une part active (voir Revue n° 6 du 1^{er} septembre 1963).

*

Ainsi l'aide apportée aux jeunes Sociétés dont toutes ne se trouvent pas au même stade de leur développement ou ne sont encore qu'en voie de formation devient-elle en Afrique, en Asie et bientôt en Amérique latine, une véritable œuvre d'entraide internationale Croix-Rouge, ainsi qu'en témoigne la page ci-contre.

L'envoi sur place de délégués itinérants et d'experts techniques constitue l'un des meilleurs moyens de transmettre des connaissances d'une façon à la fois rapide et économique. Un seul délégué ou un groupe de 2 à 3 experts techniques peut obtenir des résultats extraordinaires au moyen de cours de formation destinés à des groupes de personnel Croix-Rouge et qui sont adaptés, en toute connaissance de cause, aux conditions régionales.

Haute-Volta

Aidant la Croix-Rouge de la Haute-Volta dans sa réorganisation, le délégué de la Ligue a notamment mis sur pied un programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse avec la coopération du Ministère de l'Education, et les Juniors nouvellement recrutés organisent des visites dans les hôpitaux.



Haute-Volta: Cours de secourisme s'adressant aux étudiantes du cours normal.



Distribution aux enfants des écoles d'objets divers provenant de la Croix-Rouge japonaise.

Indonésie

Depuis 1961, la Croix-Rouge américaine prête son aide à la Croix-Rouge indonésienne dans le cadre de son programme spécial d'assistance matérielle, soit par des dons soit en offrant les services de délégués spécialisés dans divers domaines.

Népal

Pour répondre à une demande émanant du Comité provisoire de la Croix-Rouge du Népal nouvellement constitué, la Ligue a pu s'assurer le concours du Secrétaire général de la Croix-Rouge éthiopienne qui s'est rendu à Katmandu au mois d'avril 1964 pour y étudier les questions que posent l'organisation et le développement d'une Société nationale conforme aux conditions particulières du pays.

Exercice de premiers secours.

République de Mauritanie

Répondant à une demande émanant des autorités gouvernementales de Mauritanie, la Croix-Rouge française a organisé, au titre de sa contribution au Programme de Développement de la Ligue, un cours de premiers soins dans le double but d'enseigner les premiers soins aux habitants de la Mauritanie et d'éveiller, en faveur de la Croix-Rouge, un intérêt qui pourrait en définitive conduire à la création d'une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

Sierra Leone

Le délégué de la Ligue dont les services ont été mis à disposition par la Croix-Rouge britannique a passé plusieurs mois en Sierra Leone pour y aider la Société à organiser des comités locaux, à former des délégués itinérants et à développer son programme de premiers secours. Quelque 200 mères et leurs enfants se rendent déjà deux fois par semaine aux Gouttes de lait organisées par les Comités locaux.

